

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Séance 10 décembre 2020*

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 20

Votants : 22 (dont 2 procurations)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET – J. KUCHNA - N. COULANGE – M. MARIEN – JM. GERMANANGUE – B. AGUIAR – JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ - E. BARGE – P. SEROR – L. DUFRAISE – F. GONZALES – T. WIRTH – T. LAPLACE – JD. BARRAUD – JP. RAYMOND – R. DEJEAN – P. BONNET – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique TRIBOULET à M. Pierre BONNET – M. Jacques BLETTERY à Mme Nicole COULANGE -

Absents excusés :

Mmes et MM. - J.S. LALOY - C. BARDOT – M. CHARASSE – F. SENNEPIN – N. CHAMOIX BOUILLON – M. MORGAND – C. BENOIT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. J. TERRACOL – F. SZYPULA – O. ROYER – C. MAGNAUD – P. COLAS – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL - A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE - S. BRUNO – C. BOUARD – J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

N° 5

**OBJET :**

**MIEUX MANGER EN  
PAYS VICHY  
AUVERGNE**

**PROGRAMME LEADER  
2014-2020**

**CONTRAT  
TERRITORIAL  
AFFLUENTS ALLIER  
2019-2023  
MESURE A133  
(AELB)**

**COFINANCEMENTS**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-  
Préfecture

le : 16 DEC. 2020

Publiée ou notifiée

le : 16 DEC. 2020

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté, et notamment la compétence supplémentaire en matière d'agriculture concernant l'étude, l'aménagement, la mise en œuvre et le soutien à l'agriculture du territoire visant à son autonomie alimentaire,

**Vu** le Plan Climat Energie Territorial (PCET) et son plan d'actions adoptés par le conseil communautaire du 27 février 2014,

**Vu** le projet alimentaire territorial (P.A.T.) de Vichy Communauté « *Manger mieux, un enjeu local, engageons-nous* », adopté par délibération n°42 du Conseil communautaire en date du 20 décembre 2017,

**Vu** la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018, dite « EGalim » pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, en particulier son article 24 relatif à l'approvisionnement à 50% de la restauration collective en produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**Vu** le programme LEADER 2014-2020, sous-mesure 19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux,

**Vu** la délibération n°6 du Bureau communautaire du 17 septembre 2020, relative aux cofinancements du poste d'Animation foncière pour la structuration des filières courtes du Projet Alimentaire Territorial,

**Considérant** le programme LEADER 2014-2020 à travers l'action « *Renforcer les liens ville-campagne caractéristiques de notre territoire à travers une démarche de développement durable* » assortie d'une aide financière pouvant atteindre 80 %,

**Considérant** le Contrat Territorial Affluents de l'Allier (2020-2023) pour lequel l'Agence de l'Eau Loire Bretagne prévoit une aide financière en faveur des nouvelles pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, à travers l'action A133 « *Structurer la filière d'approvisionnement local* » à hauteur d'1/4 d'ETP et 1/4 du forfait de frais de fonctionnement, soit un montant supplémentaire d'aide de 2500 €,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- d'approuver la révision du plan des cofinancements augmentant la participation de l'AELB à 10 390 € pour 2021 (ci-après annexée),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents ou documents nécessaires à la mise en œuvre des actions,
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès des cofinanceurs,
- de décider qu'en cas de non suite aux demandes de subventions, Vichy Communauté s'engage à apporter l'autofinancement correspondant pour que l'action soit réalisée.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

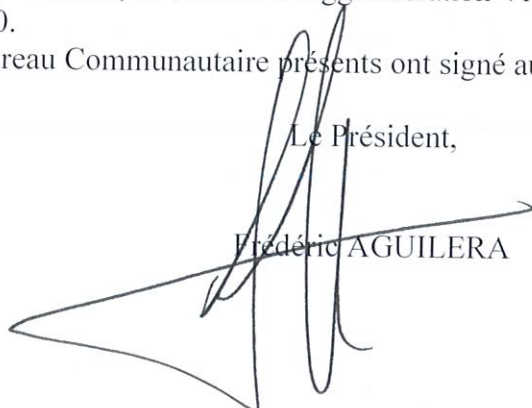
- adopte ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,  
le 10 décembre 2020.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



**FICHE PROJET LEADER  
GAL du Pays Vichy-Auvergne**

**Fiche action N° 1 : Renforcer les liens ville campagne  
Zonage : Périmètre Leader**

**MAITRE D'OUVRAGE**

Nom : Communauté d'agglomération Vichy Communauté

Adresse : 9 place Charles de Gaulle

CS92956                      03209 VICHY cedex

Contact : Mariel FONTVERNE

Nature juridique :

Tel : 04 70 96 57 00

Fax :

Email : m.fontverne@ville-communauté.fr

INTITULE DE L'OPERATION : Mieux manger en Pays Vichy-Auvergne

N° SIRET : 20007136300010

Code NAF : 8411Z

Assoc / n° d'enregistrement préf : \_\_\_\_\_

**DESCRIPTIF DE L'OPERATION**

**Description , exposé des motifs et objectifs, mise en œuvre :**

Depuis 2018, Vichy Communauté déploie son projet alimentaire territorial (P.A.T.) « *Manger mieux, un enjeu local, engageons-nous* », visant une agriculture durable (labels, évolution des pratiques envers l'environnement et la santé, réduction des GES et lutte contre le réchauffement climatique). En 2019, elle a mis en place une expérimentation d'animation foncière agricole territoriale accompagnant les porteurs de projets hors cadre familial se destinant à la vente directe ou l'approvisionnement de la RHD. Cette expérimentation a montré tout son intérêt en constituant une base de données foncières autour de la demande à la fois des porteurs de projets, et des cédants potentiels, autour de petites surfaces (moins de 10 ha). Le parcours vers l'installation s'appuie désormais sur l'expérience de lieux-test en archipel avec celui créé sur la ferme de la Côte (Laprugne) chez un maraîcher tuteur ; d'autres sont pressentis (Cognat-Lyonne, Cusset, St Germain-des-Fossés, St Nicolas-des-Biefs...). Aujourd'hui, l'objectif est de structurer les filières courtes alimentaires pour principalement répondre à l'objectif d'approvisionner la RHD en produits locaux de qualité (Loi EGAlim). Cette nouvelle mission s'appuiera sur le réseau de partenaire désormais constitué (consulaires, SAFER, associations citoyennes et paysannes...).

**A compter de 2021, Vichy Communauté souhaite :**

- orienter l'animation foncière vers la structuration de filières courtes en articulant la recherche de foncier à l'objectif de valorisation de la production en circuits de proximité, au sein de collectifs de producteurs/transformateurs qui s'installent ou diversifient leur activité et/ou se reconvertisent en Bio
- conforter le parcours vers l'installation notamment par la mise en place d'un Comité de suivi territorial (partenaires) et en développant les lieux-test en archipel (agriculteurs-tuteurs) ; aussi, en créant un lieu-test permanent de maîtrise foncière publique
- communiquer plus largement (publi-reportages circuits courts ; vie du réseau ; AAC...) : la crise COVID-19 et le confinement ont retardé l'animation de terrain sur les 5 premiers mois de l'année et donc parallèlement la communication de la mission ; il faut rattraper ce retard et profiter de l'expérience acquise (accélération de l'achat de proximité et prise de conscience par les producteurs des outils existants à développer) pour lancer des coopérations entre territoires à l'échelle Pays (Pays de Lavalaise...)

Localisation de l'opération :

dept : ALLIER

commune : Intercommunalité ; réseau des acteurs

Calendrier de réalisation de l'opération :

Janvier à Décembre 2021

**PLAN DE FINANCEMENT**

**DEPENSES**

Postes principaux de dépenses	Montant en euro
Contrat de Projet 1 an renouvelable (1 ETP toute charge comprise)	31 560,00
Charges indirectes (forfait 15%)	4 734,00
Communication (publi-reportages, AAC,...)	7 967,00
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>44 261,00</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>	

**RESSOURCES**

Origines Aides publiques	Montant en euro	%	Dates des décisions
<b>FEADER</b>	<b>25 018,80</b>	56,53%	
<b>AELB</b>	<b>10 390,00</b>	23,47%	26/07/2019 et complément à venir pour le 05/02/2021
<b>s/total</b>	<b>35 408,80</b>	<b>80,00%</b>	
<b>Ress. propres</b>	<b>8 852,20</b>	20,00%	10/12/2020
<b>TOTAL</b>	<b>44 261,00</b>	100,00%	

**ECHÉANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION  
(Montants en euro HT)**

2021	44 261,00

**Résultats concrets attendus**

<b>Effets attendus :</b>
Filières courtes en structuration
Lieux-test en développement
Approvisionnement local Restauration collective en progression (S.I.Q.O., A.B.)
<b>Indicateurs de réalisation :</b>
Collectifs de producteurs-transformateurs-distributeurs, labels
Tests, installation et/ou diversification mis en œuvre
% SIQO (dont le Bio)
<b>Indicateurs de résultats :</b>
Filière(s) identifiée(s) avec des producteurs locaux du P.A.T.
Nb porteurs de projets aidés
Restauration coll. : % volume achat Bio/achat total

certifié par le maître d'ouvrage  
(date, signature et rappel de la qualité du signataire)

A Vichy, le .....2020

Le Président

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 5 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10/12/2020

Objet de l'acte : MIEUX MANGER EN PAYS VICHY AUVERGNE - PROGRAMME LEADER  
2014-2020 - CONTRAT TERRITORIAL AFFLUENTS ALLIER 2019-2023  
MESURE A133 (AELB) - COFINANCEMENTS

.....

Date de décision: 10/12/2020

Date de réception de l'accusé 16/12/2020

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 10DEC2020\_5

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20201210-10DEC2020\_5-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 5.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20201210-10DEC2020\_5-DE-  
1-1\_1.pdf )